



**AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER SUR  
LES COMMUNES DE CHARMOY – AVANT-LÈS-MARCILLY –  
BOURDENAY – FAY-LÈS-MARCILLY ET TRANCAULT (10)**

**ÉTUDES PRÉALABLES - VOLET ENVIRONNEMENTAL  
RÉSUMÉ NON TECHNIQUE**



**Agence Nord-Est :**

42 bis rue de la Paix  
10000 TROYES  
Tél : 03 25 40 55 74  
Fax : 03 25 40 90 33

Courriel : [planeteverte.troyes@orange.fr](mailto:planeteverte.troyes@orange.fr)  
Web : [www.allianceverte.com](http://www.allianceverte.com)

**Siège social :**

5 ter rue de Verdun  
80710 QUEVAUVILLERS  
Tél : 03 22 90 33 90  
Fax : 03 22 90 33 99

Courriel : [eqs@wanadoo.fr](mailto:eqs@wanadoo.fr)  
Web : [www.allianceverte.com](http://www.allianceverte.com)

Étude réalisée par :



---

**Agence Centre-Nord :**

42 bis rue de la Paix  
10000 TROYES  
Tél : 03 25 40 55 74  
Fax : 03 25 40 90 33  
Courriel : [planeteverte.troyes@orange.fr](mailto:planeteverte.troyes@orange.fr)  
Web : [www.allianceverte.com](http://www.allianceverte.com)

Numéro de dossier : 1810402

en Juillet 2019



# SOMMAIRE

---

I. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL.....	2	4. Occupation des terres.....	10
A. CLIMATOLOGIE.....	2	J. PAYSAGE.....	12
B. GÉOLOGIE ET PÉDOLOGIE.....	2	1. Présentation générale du paysage.....	12
C. TOPOGRAPHIE.....	2	2. La Champagne crayeuse.....	12
D. HYDROGÉOLOGIE.....	3	3. Le pays de l'Orvin.....	12
E. HYDRAULIQUE.....	3	K. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....	13
1. Fonctionnement général.....	3	1. Risques naturels.....	13
2. Aménagements hydrauliques.....	5	a. Risque inondations.....	13
a. Talus et fossés.....	5	b. Retrait gonflement des argiles.....	13
b. Haies et boisements.....	5	c. Risque de mouvement de terrains et d'effondrement.....	13
c. Prairies, bandes enherbées et zone en friche.....	5	2. Risques technologiques.....	13
F. HYDROGRAPHIE.....	6	L. SYNTHÈSE DES DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT.....	14
1. Présentation du réseau hydrographique.....	6	a. Hydrologie, hydrogéologie, hydraulique.....	14
2. Zones humides.....	6	b. Milieu naturel.....	14
3. Plans d'eaux.....	6	c. Patrimoine et paysage.....	14
G. MILIEU NATUREL.....	7	II. PROPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES.....	15
H. PATRIMOINE CULTUREL.....	9	1. Circulation.....	15
1. Monuments historiques.....	9	2. Milieu naturel.....	15
2. Autres éléments du patrimoine culturel.....	9	3. Paysage et patrimoine.....	16
I. ACTIVITÉS HUMAINES, URBANISME ET RÉSEAUX.....	10	a. Généralités.....	16
1. Démographie.....	10	b. Recommandations.....	16
2. Occupation du sol, servitudes d'utilité publique et activités économiques.....	10	4. Pertinence du périmètre d'aménagement foncier.....	16
3. Réseaux.....	10		

## LISTE DES FIGURES

---

Figure 1 : Localisation du périmètre d'étude.....	1	Figure 7 : Localisation des haies et arbres isolés.....	8
Figure 2 : Coupe géologie schématique.....	2	Figure 8 : Patrimoine culturel local.....	9
Figure 3 : Topographie.....	2	Figure 9 : Occupation des sols.....	11
Figure 4 : Hydraulique.....	4	Figure 10 : Carte des paysages de Champagne-Ardenne.....	12
Figure 5 : Éléments à rôle hydraulique.....	5	Figure 11 : Occupation des sols.....	13
Figure 6 : Réseau hydrographique et zones humide.....	6	Figure 12 : Cartes des propositions.....	18

# INTRODUCTION

Le présent document constitue le résumé non technique du dossier d'analyse de l'état initial de l'environnement du projet d'aménagement foncier et forestier de la commune de Charmoy.

Pour plus d'information, on se reportera au document principal.

« L'aménagement foncier rural a pour but d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales ou les documents en tenant lieu, dans le respect des objectifs mentionnés aux articles L. 111-1 et L.111-2 ».

Suite à la volonté de la commune de Charmoy et de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de mettre en place un aménagement foncier sur la commune, la CCAF a proposé d'engager une procédure d'aménagement foncier, par délibération du 16 novembre 2017. Le Conseil Général de l'Aube a donc lancé la réalisation d'une étude d'aménagement foncier comme l'exige la loi. Cette étude d'aménagement comprend en plus d'un volet foncier, un volet environnemental objet du présent rapport. Ce rapport constitue également l'état initial de la future étude d'impact.

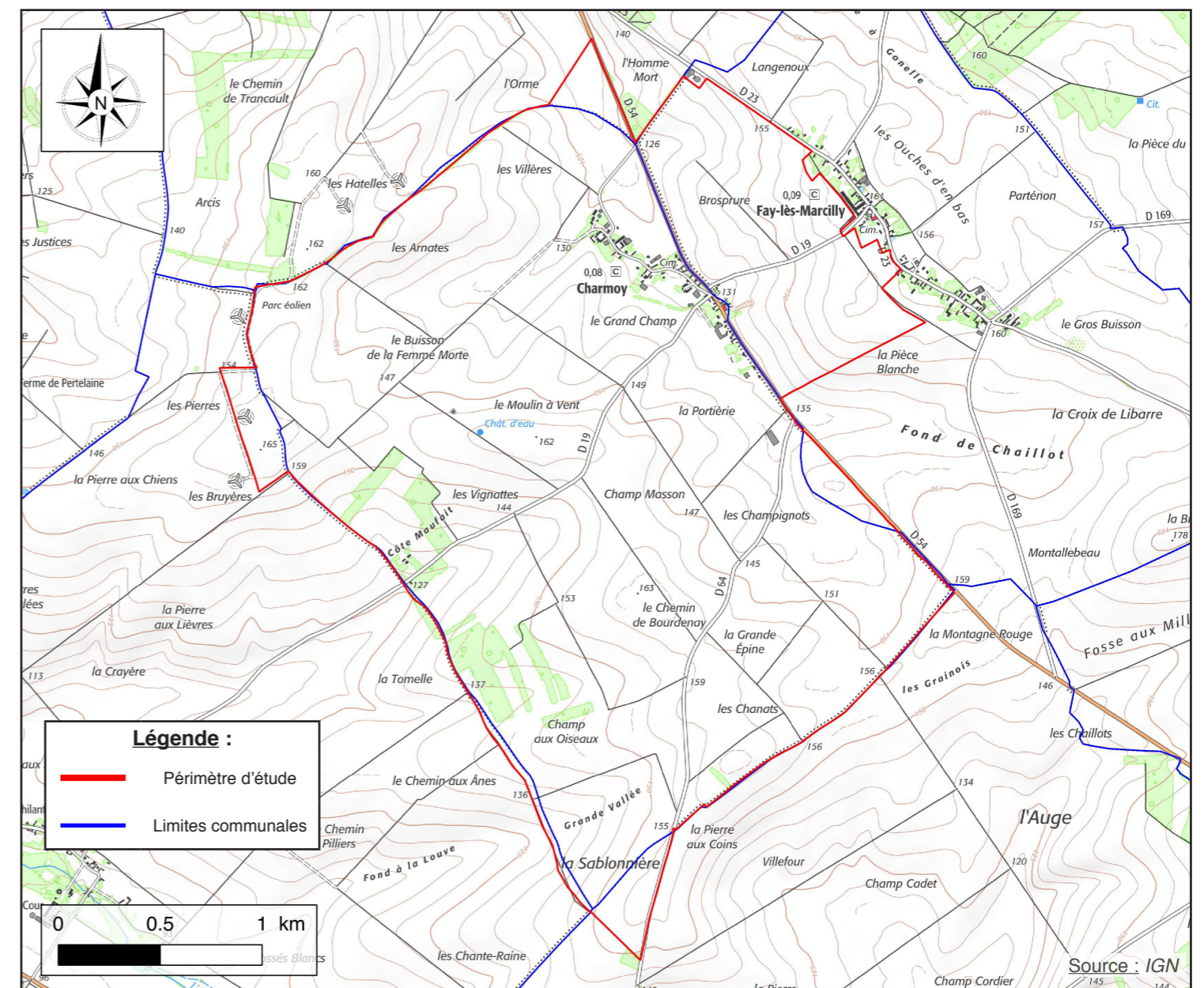
Délimité par le commanditaire et d'une surface de 840 hectares, l'espace sur lequel portera l'étude concerne en totalité le territoire des communes de Charmoy (691 ha), d'Avant-lès-Marcilly (7,26 ha), de Bourdenay (10,46 ha), de Fay-lès-Marcilly (120 ha) et de Trancault (10,50 ha).

Cet espace est localisé à l'ouest du département de l'Aube, à proximité des départements de l'Yonne (89) et de Seine-et-Marne (77)

Les communes appartiennent à la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson, créée le 18 Décembre 2003. Elle regroupe 25 communes, avec une population totale de 8 515 habitants en 2014.

L'étude d'aménagement foncier porte donc sur un périmètre d'étude défini par le commanditaire (cf. Figure 1).

Figure 1 : Localisation du périmètre d'étude



# I. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL

## A. CLIMATOLOGIE

Le département de l'Aube possède un climat considéré comme « océanique dégradé », plutôt bien arrosé tout au long de l'année.

En ce qui concerne le contexte climatique, du fait du réchauffement climatique constaté depuis de nombreuses années, nous pouvons penser que les températures, de manière générale mais aussi dans le secteur, vont augmenter, de même que les phénomènes météorologiques brutaux de types tempêtes.

Il s'agit donc d'un aspect qui doit être pris en compte dans le projet.

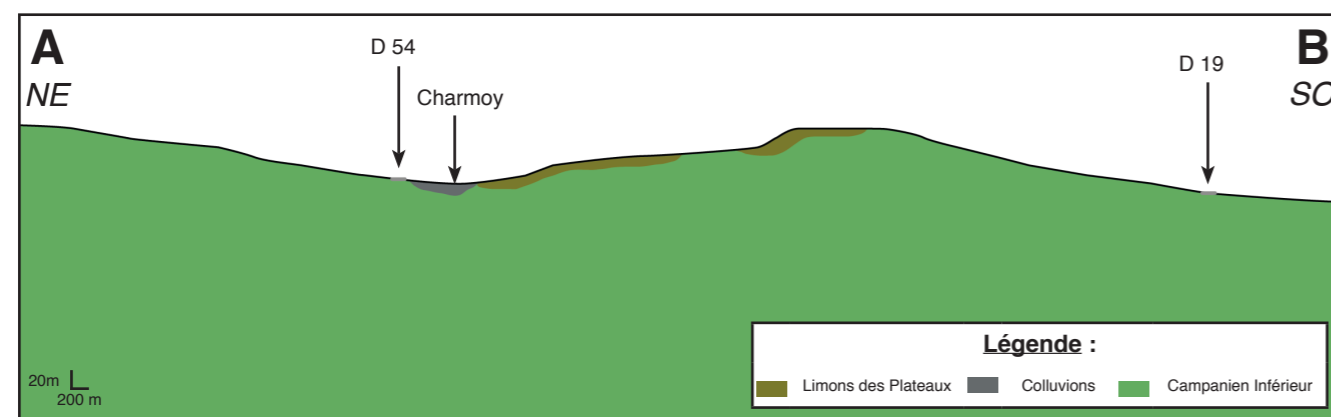
## B. GÉOLOGIE ET PÉDOLOGIE

On peut schématiquement résumer l'organisation géologique du territoire de la façon suivante :

- une première zone centrale, sur laquelle l'agglomération est construite, constituée de formation superficielles (limons des plateaux et/ou colluvions),
- le reste du territoire repose sur les formations Crétacé du Cénozoïque.

Cette configuration est illustrée par la coupe réalisée nord-est/sud-ouest et traversant le territoire :

Figure 2 : Coupe géologie schématique



Au niveau de la zone d'étude on retrouve un seul type de sol à savoir une association de sol comprenant des rendzines sur craie, des sols bruns faiblement lessivés sur limons de recouvrement et sols bruns calcaires de transition.

Ceux-ci sont formés, soit à partir de matériaux crayeux en place ou remaniés, soit à partir de produits de recouvrement non argileux (limons, argiles à silex).

## C. TOPOGRAPHIE

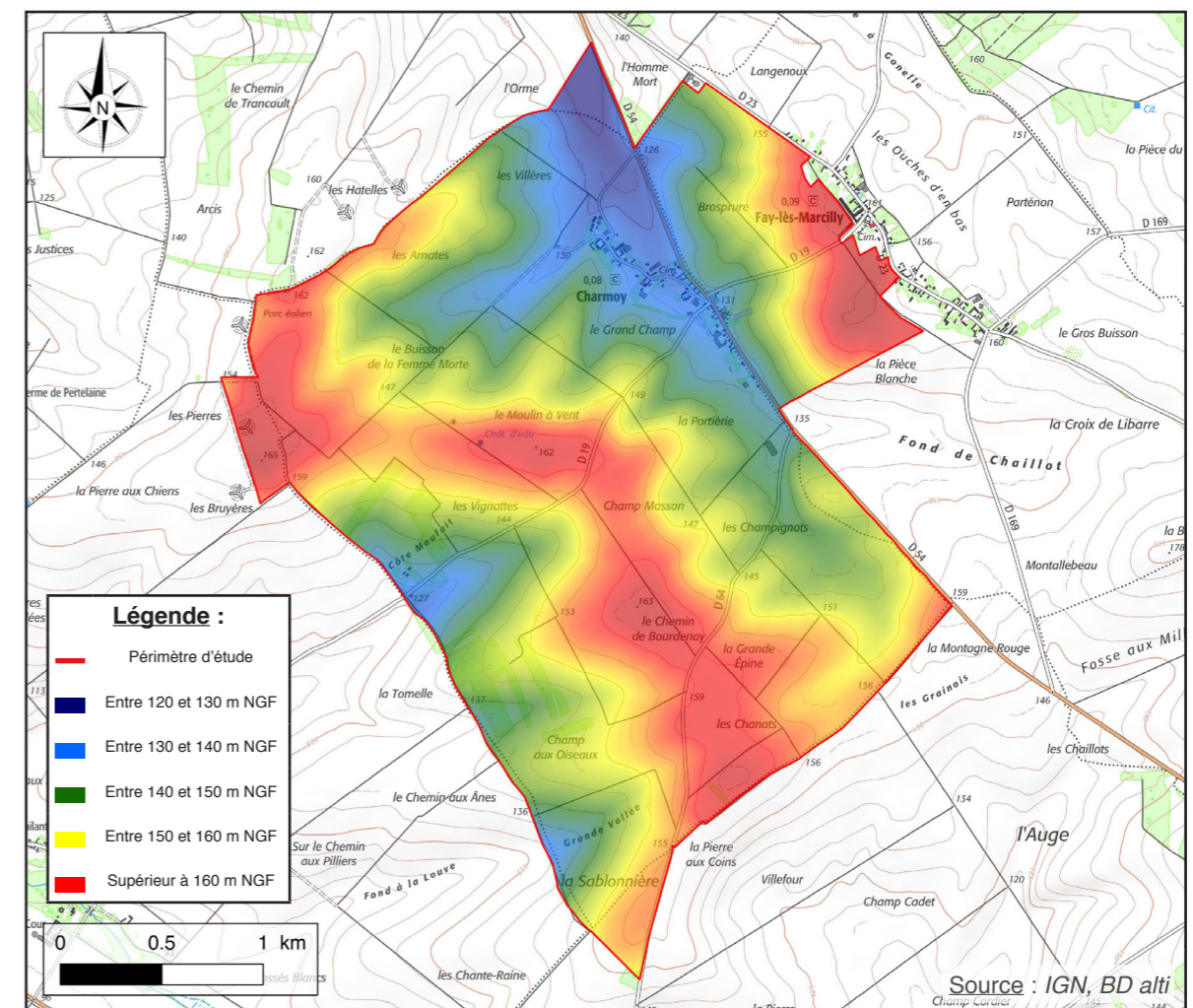
Le relief de la région est ainsi caractérisé par la trilogie classique du Bassin parisien à savoir : talus, plateau et dépression, constituant le relief de cuesta.

Le secteur d'étude se trouve au sein de la Champagne crayeuse, elle est bordée à l'est par les plateaux du Cénozoïque de l'Île-de-France, et à l'ouest par la dépression de la Champagne humide.

La topographie de ce paysage est globalement peu marquée mais il présente tout de même des alternances entre des zones quelques peu vallonnées et des zones plus plates.

La topographie de la zone d'étude s'échelonne globalement d'environ 130 m NGF à 162 m NGF (cf. Figure 3).

Figure 3 : Topographie



## D. HYDROGÉOLOGIE

La structure géologique de la zone d'étude permet l'existence d'un niveau aquifère principal : la nappe de la craie champenoise. Sa base est constituée par les marnes sableuses et argileuses du Turonien inférieur.

L'extension et la puissance de ce réservoir ont permis de tracer la carte piézométrique et de déterminer les directions d'écoulement de la nappe. D'une manière générale, la surface piézométrique épouse sensiblement les ondulations topographiques, en atténuant les irrégularités. La nappe est drainée par les cours d'eau. Dans les vallées, elle se raccorde insensiblement à celle des alluvions, formant alors avec cette dernière un ensemble unique. La perméabilité de la craie varie considérablement entre les plateaux et les vallées :

- Dans les vallées, la dissolution intense créée par le rassemblement des eaux donne lieu à un réseau de fissures particulièrement important. Les ouvrages de captages donnent des débits importants pour de faibles rabattements.
- Sous les plateaux ou les buttes, la craie est compacte, les débits sont faibles et les rabattements importants.

Au niveau de la zone d'étude, le niveau de la nappe de la craie se situe à une altitude comprise entre 120 m et 130 m NGF en période de hautes eaux et entre 110 m et 120 m NGF en période de basses eaux, soit entre 10 et 15 m de profondeur par rapport au niveau du sol.

On trouve également deux autres systèmes aquifères qui sont ceux de l'Albien et du Néocomien qui se situe plus en profondeur, en dessous de la nappe de la craie.

Le secteur d'étude ne présente pas de captage d'alimentation en eau potable.

## E. HYDRAULIQUE

### 1. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Sauf cas particulier, il est grandement préférable que les eaux de ruissellement s'infiltrent dans le sol plutôt qu'elles ne ruissellent.

En effet, le ruissellement des eaux pluviales peut conduire à de nombreuses nuisances :

- érosion des sols, essentiellement de la partie superficielle, très importante de par la présence de complexes humiques favorisant la fertilité des sols,
- accumulation de grandes quantités d'eau au niveau des points bas, pouvant entraîner des phénomènes d'inondation, ce qui rend les terres difficiles à cultiver,
- entraînement des éléments solubles, notamment des engrais (nitrates) qui doivent être remplacés, ce qui engendre un coût supplémentaire pour l'agriculteur. Ces éléments ont de plus une haute probabilité d'aboutir dans la nappe phréatique ou dans les eaux superficielles (étangs, cours d'eau), créant ainsi une pollution supplémentaire (élévation du taux de nitrates, de PCB, pesticides dans les nappes, eutrophisation, engorgement des cours d'eau,...),
- perte de l'eau disponible puisque l'eau qui ruisselle ne s'infiltré pas dans le sol et ne peut profiter aux végétaux. De plus, cette eau ne participera pas à la recharge des aquifères et ne pourra donc pas être utilisée pour l'irrigation (captage).

Le ruissellement doit donc être limité au maximum. Il est favorisé en particulier par les facteurs suivants :

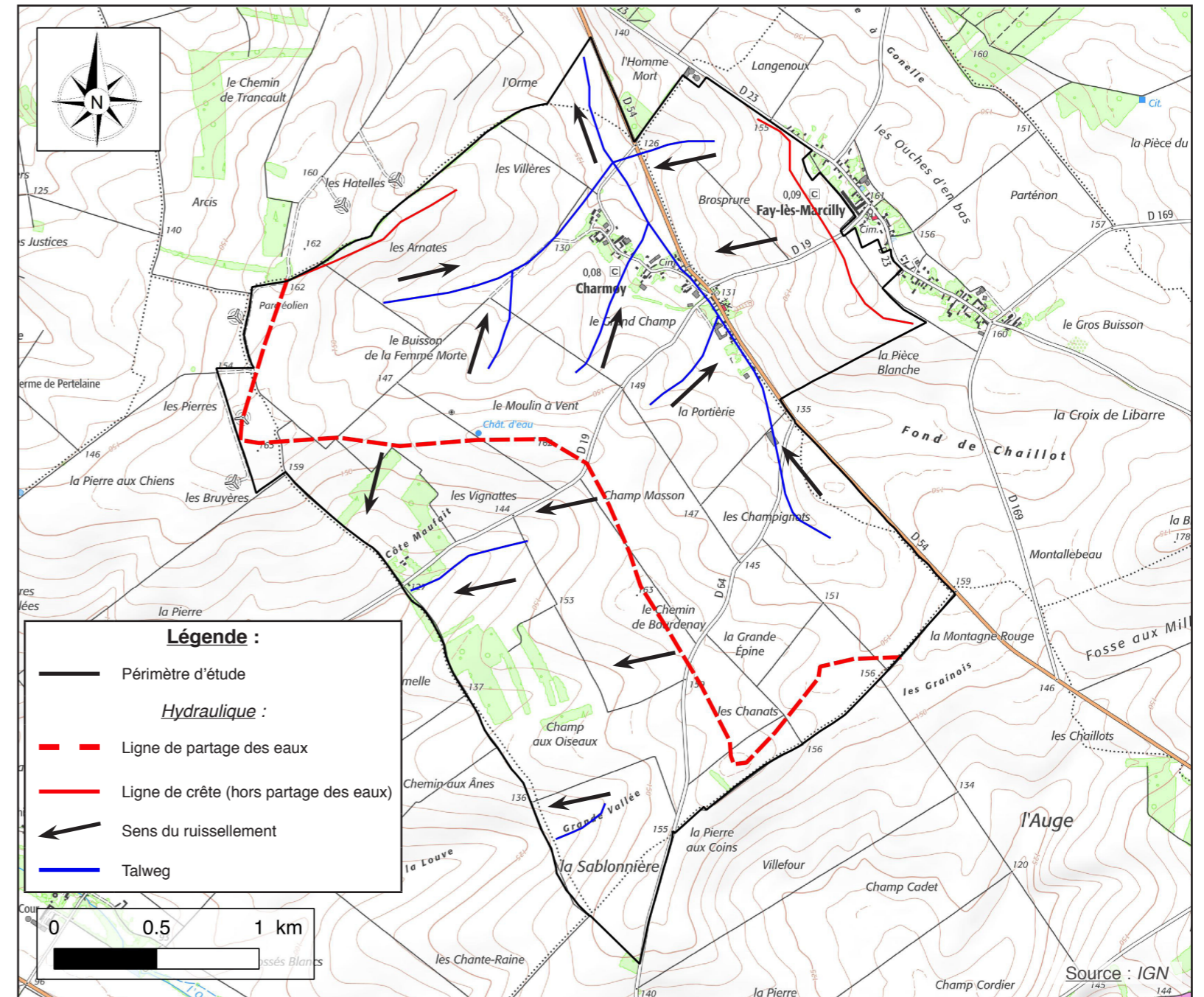
- la nature et la structure du sol et éventuellement du sous-sol : plus un sol est imperméable, plus le risque sera important,
- la pente : plus elle est accentuée, plus le danger sera grand. Sur des sols particulièrement imperméables (limons par exemple), le ruissellement peut survenir avec une pente de l'ordre de 1 %, d'où la nécessité de définir avec soin l'orientation du futur parcellaire,
- la couverture du sol : un sol, même simplement couvert avec des chaumes est moins sensible au ruissellement,
- la pluviosité : plus la pluie sera violente et longue, plus le risque sera grand. L'état du sol intervient également. En effet, un sol gorgé d'eau ou au contraire très sec est un facteur supplémentaire de risque.

Figure 4 : Hydraulique

Au niveau de l'aire d'étude, plusieurs points hauts sont situés au centre (ligne de crête), au nord-est et au sud de la zone d'étude. Les eaux de ruissellement sont alors acheminées selon la topographie, en rejoignant les principaux talwegs du territoire, globalement parallèles aux lignes de crêtes principales et se déversant au niveau de la vallée de l'Orvin ou de l'Ardusson.

Globalement, le territoire se présente avec de petites zones de bois en limites de talweg (à l'ouest et au sud-ouest de la zone d'étude) qui sont développés sur des sols calcaires. Les eaux de ruissellement s'écoulent en direction de ces points bas occupés donc par les bois qui sont plutôt de nature à résorber le ruissellement (cf. Figure 4).

Toutefois, dans le même temps, les zones où affleurent les limons des plateaux sont plutôt occupés par la culture.



## 2. AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

### a. Talus et fossés

Au niveau de l'aire d'étude, quelques fossés ont été identifiés (cf. Figure 5) :

- un fossé d'environ 50 cm de large borde le côté est puis sud sur la totalité de la D54 qui traverse l'aire d'étude, cependant ce fossé est plutôt mal entretenu (présence de végétation à l'intérieur),
- des fossés bordent de chaque côté la D 19 de la sortie du village de Charmoy jusqu'au bois de la Côte Maufait, le fossé sud s'arrête au premier croisement de chemin au niveau du lieu-dit « La Portière ». Ces fossés ont une profondeur variable, de 20 à 50 cm environ,
- Des fossés d'environ 20 à 50 cm bordent la D 19 entre Avant-lès-Marcilly et Charmoy,
- des fossés bordent également la D64 entre l'intersection avec la D54 et la limite du périmètre d'étude.

### b. Haies et boisements

La commune présente une importante surface de culture (environ 95%). Les secteurs boisés représente environ 20 hectares (3%) (c f. Figure 5).

Les arbres ont un effet sur le ruissellement de plusieurs façons, notamment :

- en consommant un important volume d'eau par évapo-transpiration,
- en favorisant l'infiltration le long de l'important réseau racinaire qu'ils développent.

### c. Prairies, bandes enherbées et zone en friche

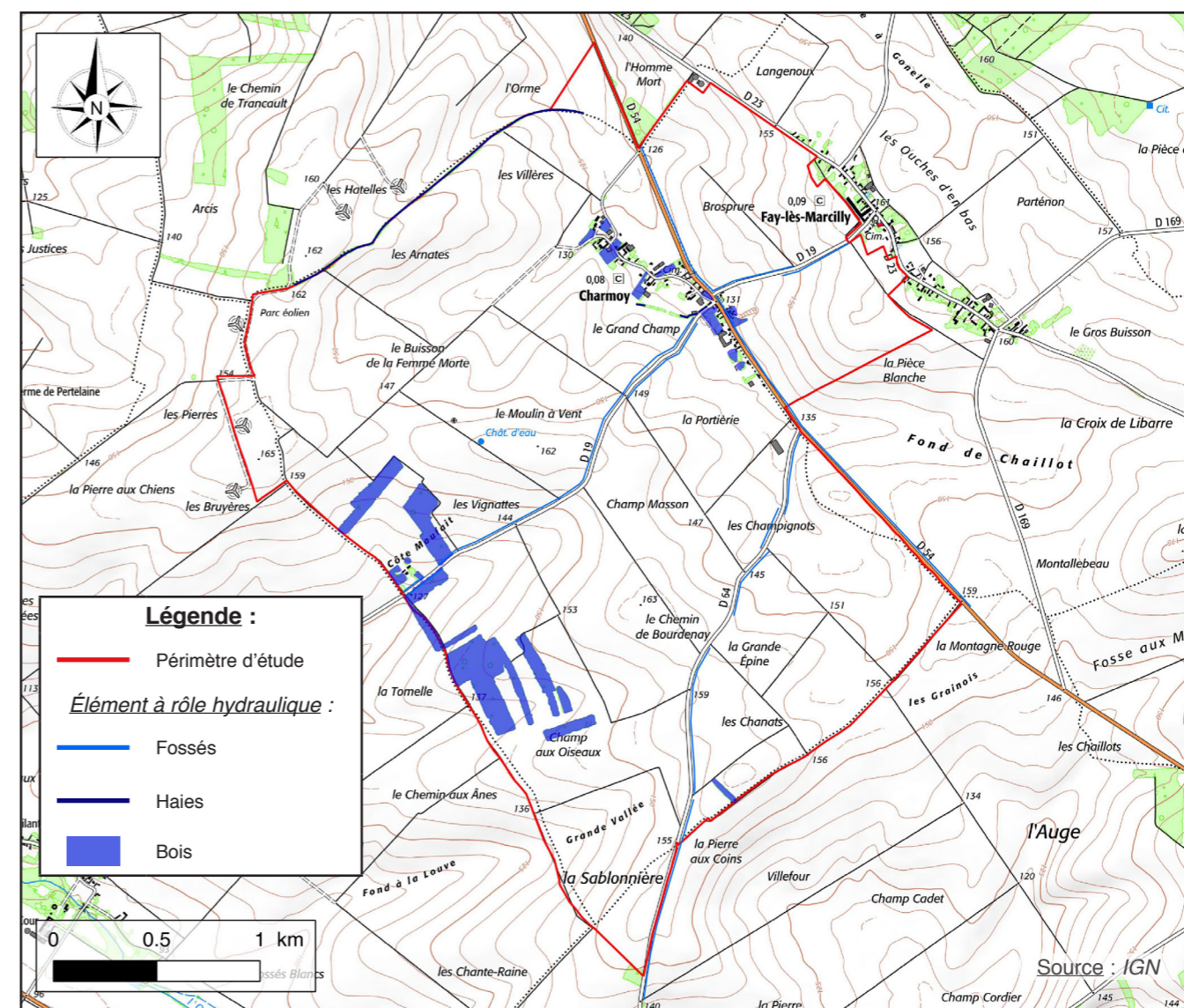
Les bandes enherbées, plus ou moins larges, sont des dispositifs agro-paysagers implantés le long des cours d'eau, des chemins ou transversalement à la pente au niveau de parcelles à superficie importante. Comme les talus, ces dispositifs limitent le ruissellement des eaux et piègent les nitrates.

Tous les chemins ruraux sont enherbés et /ou accompagnés de bandes enherbées sur les cotés.

Quelques zones de jachères sont également présentes sur le territoire. Ces zones peuvent limiter le ruissellement sur les parcelles cultivées en permettant l'infiltration des eaux par l'intermédiaire du couvert végétal en place.

Tout ces éléments (fossés, haies et bois) sont reportés sur la Figure 5 ci-contre.

Figure 5 : Éléments à rôle hydraulique



## F. HYDROGRAPHIE

### 1. PRÉSENTATION DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

L'aire d'étude n'est concernée par aucun cours d'eau ou rus qu'ils soient pérenne ou temporaire.

Le cours d'eau le plus proche est l'Orvin qui est un affluent de la Seine, situé à environ 2,5 km au sud de la commune de Charmoy.

### 2. ZONES HUMIDES

Les zones humides sont caractérisées par leur grande diversité et leur richesse. Elles jouent un rôle fondamental pour la gestion quantitative de l'eau, le maintien de la qualité des eaux et la préservation de la diversité biologique.

La DREAL Champagne-Ardenne a fait réaliser une étude globale sur les zones humides de la région. Cette étude a abouti à l'élaboration de cartes localisant les zones à dominance humide ainsi que les zones humides identifiées de manière suffisamment précise au regard des critères de la loi sur l'eau.

Les zones à dominance humide sont le résultat d'un assemblage d'études et/ou inventaires menés sur le territoire (photos interprétation, cartes d'habitats, etc)

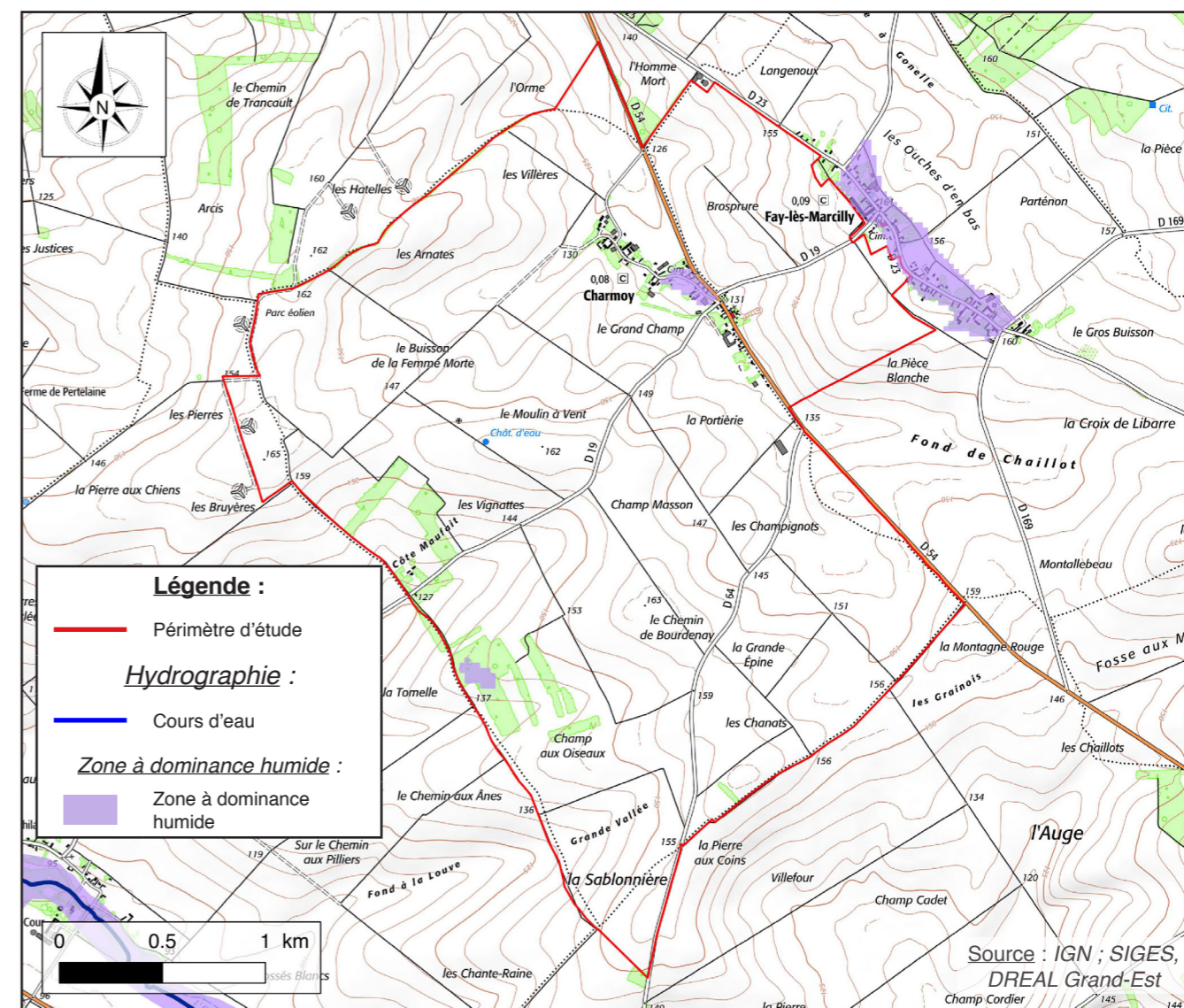
Le secteur d'étude, est à priori potentiellement concernée par des zones à dominance humides (cf. Figure 6).

La cartographie montre néanmoins que le secteur n'est pas concernée par des zones humides identifiées d'après les critères de la loi sur l'eau.

### 3. PLANS D'EAUX

Aucun plans d'eau n'est recensé sur le secteur d'étude (cf. Figure 6).

Figure 6 : Réseau hydrographique et zones humide



## G. MILIEU NATUREL

La diversité écologique de la Champagne crayeuse, territoire dans lequel s'inscrit le projet, est correct. Elle repose notamment sur ses quelques zones boisées et son réseau de haies

Cette diversité d'habitats permet la présence d'espèces faunistiques et floristiques.

À proximité du territoire s'étend la zone de lisières et ourlets du bois de Vamprin à Bourdenay, référencée pour son intérêt écologique spécifique à la fois en Arrêté de Protection de Biotope (APB) et en ZNIEFF de type I (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique). Cette zone se situe à environ 2 km au sud ouest du territoire d'étude

Le site comprend quelques zones de bois caractéristiques de la Champagne crayeuse avec des pinèdes, qui ont souffert de la tempête 1999.

Le territoire présente différents milieux qui sont complémentaires et qui interagissent entre eux :

- le milieu « champ et herbage » qui occupe l'essentiel du territoire,
- le milieu « bois » qui occupe une toute petite partie du territoire essentiellement au sud-ouest,

Chacun dispose d'intérêt spécifique et montre des espèces inféodées.

On notera par exemple que certains oiseaux ou mammifères ne vivent qu'en forêt comme certains poissons ne vivent que dans les étangs.

Néanmoins, de nombreuses espèces ont besoin de la complémentarité des milieux. Par exemple, certains rapaces nichent en lisière de forêt mais se servent des espaces ouverts comme terrain de chasse.

En fait, plus les milieux sont diversifiés et imbriqués, plus cela est favorable du point de vue écologique.

En ce qui concerne le territoire, l'enjeu sera donc de préserver les zones d'imbrication, à savoir :

- lisière forestière,
- haies,
- espaces enherbés permanents (milieux semi-ouverts).

Un inventaire des haies et des arbres isolés a été réalisé dans le cadre de l'étude, il est détaillé dans le tableau suivant et localisé sur la Figure 7.

Numéro	Type de haie	Essences principales	Remarques
1	Haie arbustive basse (Inférieure à 2 m de haut)	Cornouiller sanguin ( <i>Cornus sanguinea</i> ) ; Troëne ( <i>Ligustrum vulgare</i> )	Haie arbustive à intérêt écologique très limitée. Reproduction possible de quelques espèces comme Bruant Jaune ou Linotte mélodieuse.
2	Haie arbustive classique (3 à 4 m de haut)	Cornouiller sanguin ( <i>Cornus sanguinea</i> ) ; Prunellier ( <i>Prunus Spinosa</i> ) ; Noyer commun ( <i>Juglans regia</i> )	Haie arbustive très clairsemée avec un noyer en bout de haie.
3	Haie arbustive d'environ classique (4 à 5 m de haut) avec quelques arbres	Prunellier ( <i>Prunus Spinosa</i> ) ; Ronces communes ( <i>Rubus fruticosus</i> ) ; Noyer commun ( <i>Juglans regia</i> ) ; Aubépine à un style ( <i>Crataegus monogyna</i> )	Haie la plus nette du territoire avec un linéaire d'environ 1,5 km clairsemée et développée dans un « Talweg ». Petit « Corridor écologique » qui permet de relier deux bois tout en traversant la campagne. Intérêt écologique important.
4	Noyer	Noyer commun ( <i>Juglans regia</i> )	Arbre isolé avec un intérêt écologique limité
5 et 6	Haie arborée de conifère		Haie de conifère avec un intérêt écologique limité, en limite d'exploitation agricole

Toutes ces haies ont un intérêt écologique soit du fait de leur composition floristique, soit du fait de l'avifaune, soit pour les deux.

Toutefois, on notera que la haie n°3 représente un milieu difficilement compensable. Elle est à préserver.

Les autres haies sont également de préférence à maintenir mais on peut admettre une suppression ponctuelle moyennant certaines précautions (en dehors des périodes de reproduction des oiseaux, par exemple) et sous réserve de compensation (la règle étant de compenser en replantant un linéaire plus important pour tenir compte de l'impact résiduel lié à la période de développement de la haie).

Figure 7 : Localisation des haies et arbres isolés



Source : IGN, Géoportail

## H. PATRIMOINE CULTUREL

### 1. MONUMENTS HISTORIQUES

Le périmètre d'étude n'est concerné par aucun classement ni aucune inscription de bâtiment au titre des monuments historiques.

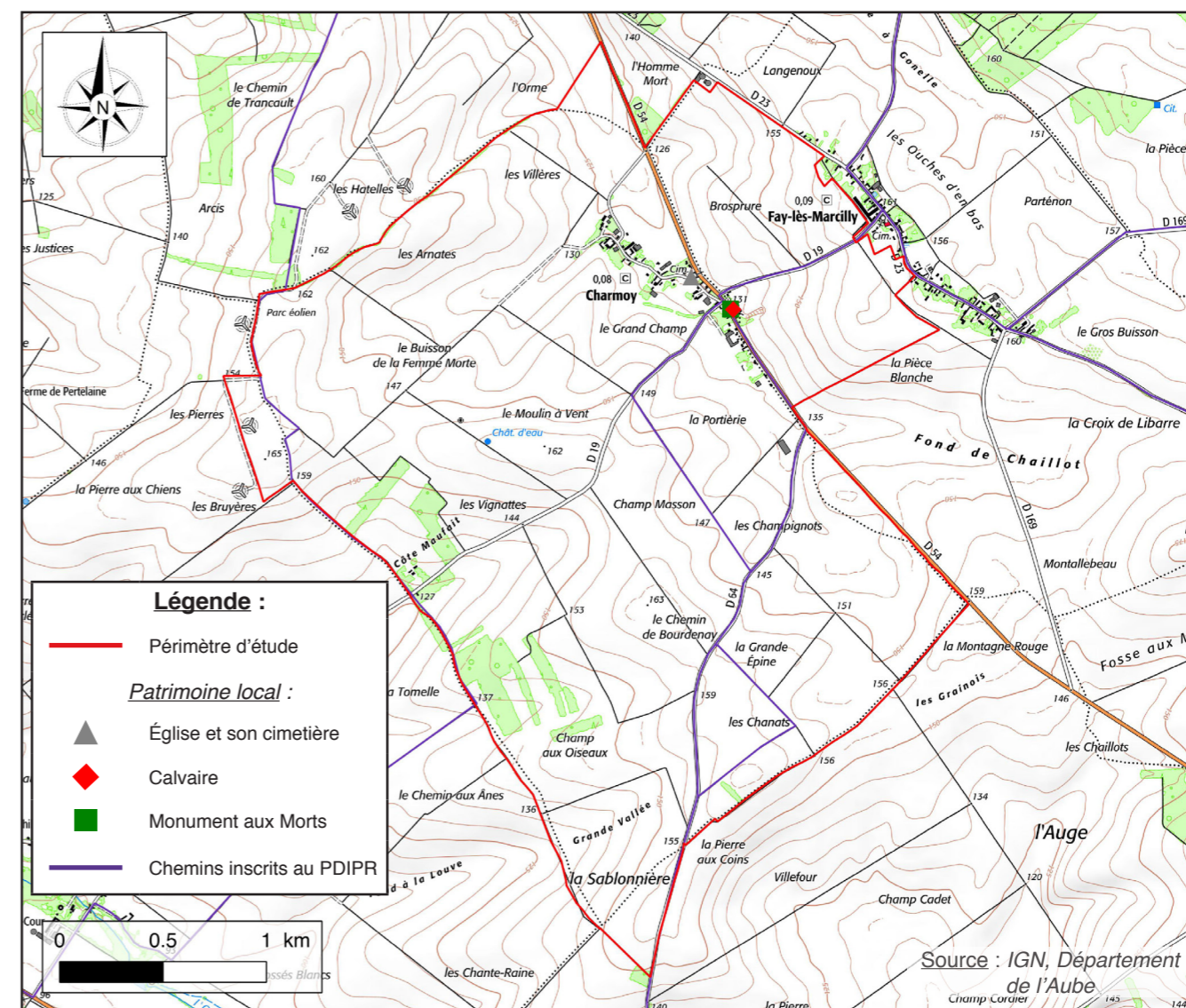
### 2. AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL

Le secteur d'étude compte cinq chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Ils doivent conserver leurs intégrités conformément à la réglementation (cf. Figure 8).

D'autres éléments du patrimoine concernent la commune comme l'église Saint-Nicolas et son cimetière dant du XII<sup>ème</sup> siècle sur la commune de Charmoy. On note la présence également d'un monument aux morts et d'un calvaire à proximité de la mairie.



Figure 8 : Patrimoine culturel local



# I. ACTIVITÉS HUMAINES, URBANISME ET RÉSEAUX

## 1. DÉMOGRAPHIE

Selon les chiffres disponibles de l'INSEE, l'évolution démographique de la zone concernée par l'aménagement foncier est la suivante :

Année		1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
Population	Charmoy	68	140	40	56	68	60	83
	Avant-lès-Marcilly	288	405	308	392	400	498	519
	Bourdenay	144	435	344	424	408	117	134
	Fay-lès-Marcilly	80	60	84	76	64	99	87
	Trancault	196	-	-	-	-	174	206
Total		776	1040	776	948	940	948	1029
Densité (hab/ km <sup>2</sup> )		5,27	7,06	5,3	6,45	6,45	6,45	7

À noter que les communes de Bourdenay et Trancault étaient regroupées sous la commune de Val-D'Orvin de 1973 à 1999, ce qui explique l'absence de population pour la commune de Trancault pour cette période.

La population du secteur d'étude a subi un certain nombre de variations depuis la fin des années 60. Néanmoins, la tendance globale depuis 1968 est un accroissement de la population des communes d'un peu plus de 30% en quasiment 40 ans.

## 2. OCCUPATION DU SOL, SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les communes du secteur d'étude font parties de la communauté de communes de l'Orvin à l'Ardusson.

Elles ne disposent actuellement d'aucun document d'urbanisme.

Elle sont donc soumises au RNU (Règlement National d'Urbanisme), qui impose l'application de la règle dite de constructivité limitée : seules les constructions en continuité avec le tissu urbain existant sont autorisées exception faite des constructions que le conseil municipal juge d'intérêt pour la commune, des installations agricoles et de mise en valeur des ressources naturelles, entre autres.

En 2015, 76% des actifs occupaient un emploi, la moitié de ces emplois se font dans le secteur de l'agriculture.

## 3. RÉSEAUX

La zone d'étude est traversée 3 routes départementales : la D19, la D54 et la D64. Ces routes ne sont pas des axes très fréquentés avec moins de 2000 véhicules par jour.

La commune est également desservie par des voies communales et est maillée par un réseau de chemins ruraux/d'exploitation dont certains sont inscrits au PDIPR.

Aucun autre réseau n'est présent sur la commune et donc aucune servitude associée. Aucune ligne électrique haute tension, canalisation de gaz ou encore voie ferrée ne traverse le secteur d'étude.

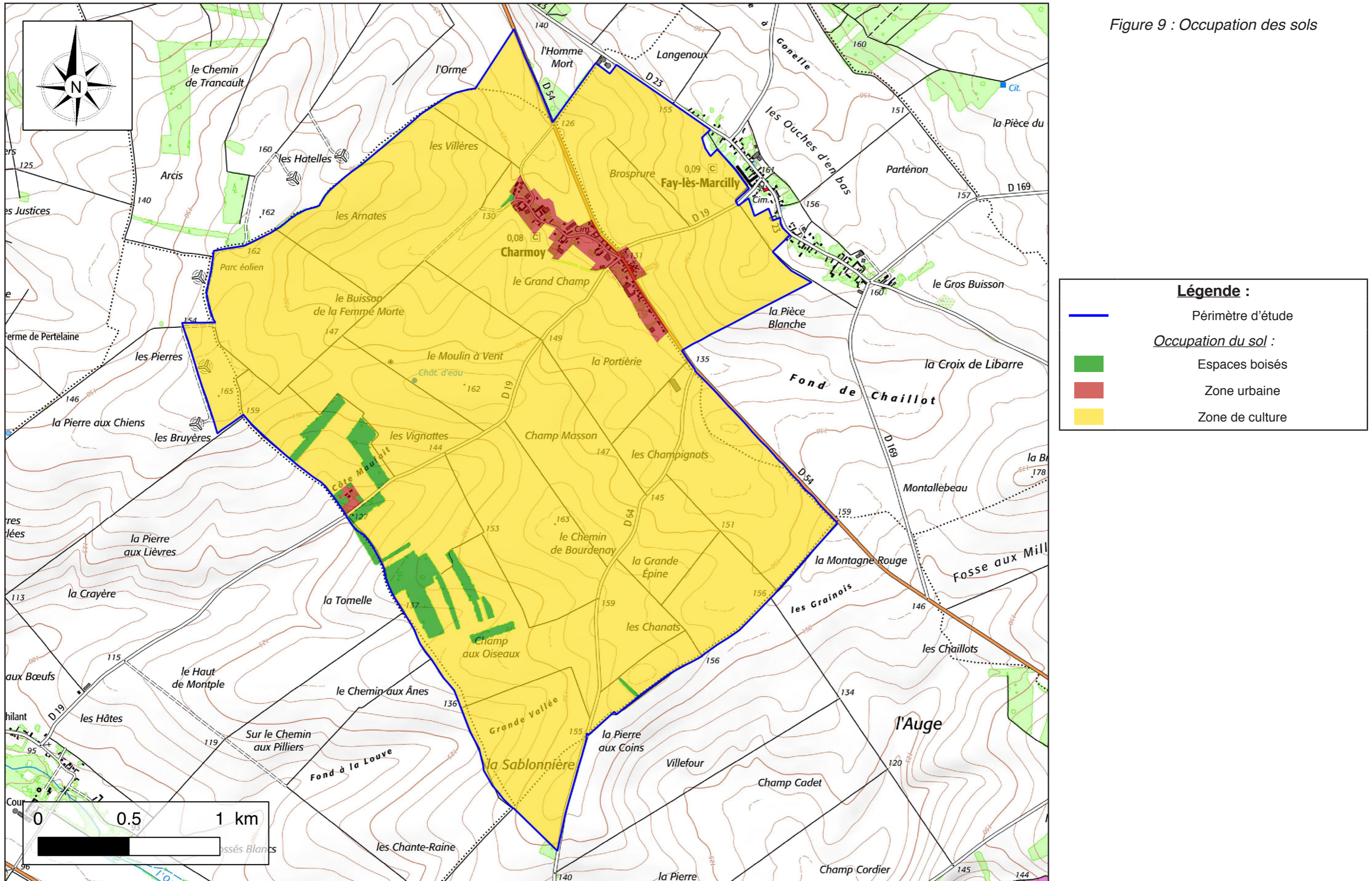
## 4. OCCUPATION DES TERRES

Le territoire de la zone d'étude est essentiellement occupé par des cultures (cf. Figure 10, page 12).

Les zones planes, de vallées, ou peu pentues présentent généralement des terres cultivées.

Quelques boisements et haies sont visibles dans la partie sud-ouest de l'aire d'étude mais demeure à la marge par rapport au cultures qui sont dominante sur le territoire d'étude.

Figure 9 : Occupation des sols



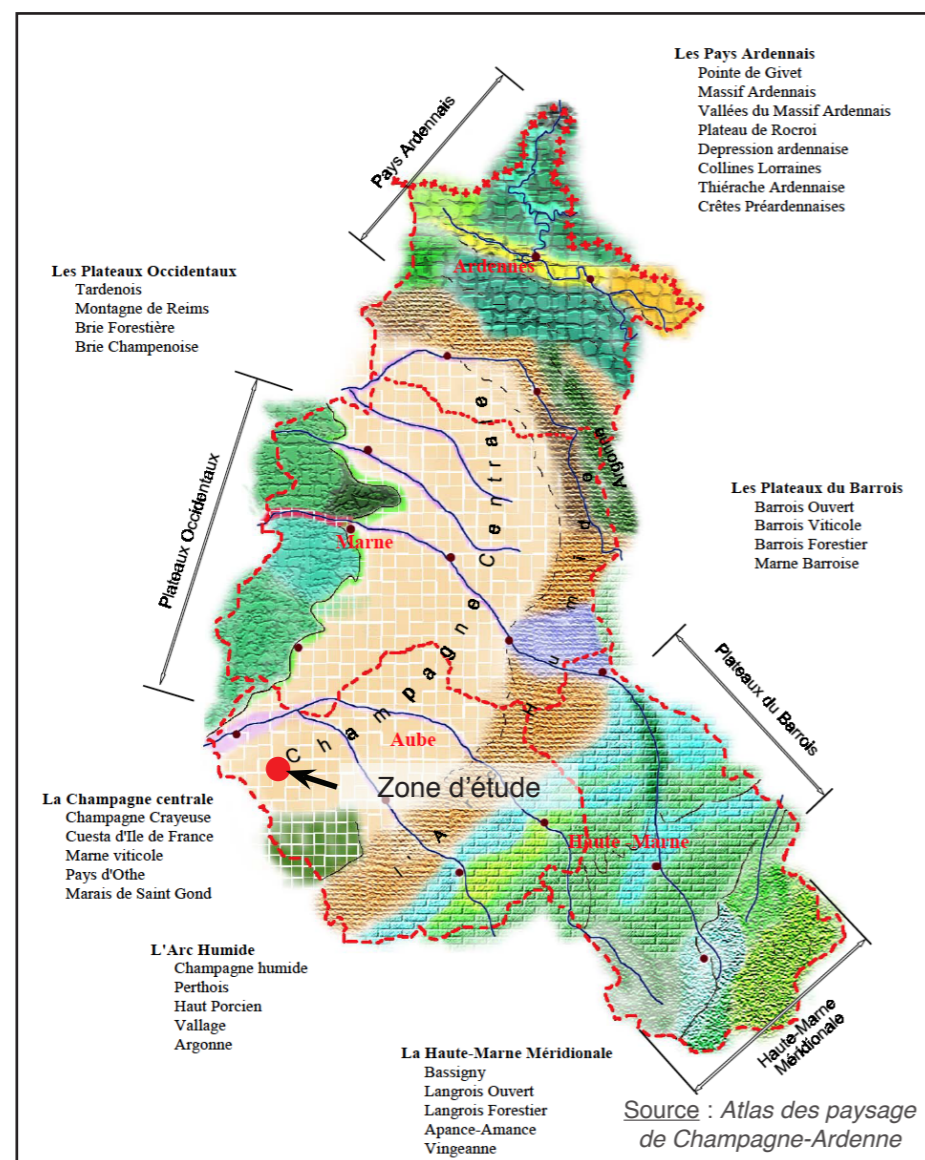
## J. PAYSAGE

### 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYSAGE

D'après l'Atlas régional, la zone d'étude se situe au niveau de l'entité paysagère de la Champagne centrale et correspond plus exactement à l'unité paysagère de la Champagne crayeuse (cf. Figure 10).

De plus, la zone d'étude s'inscrit dans l'unité paysagère : « Le pays de l'Orvin » décrite dans le référentiel des paysages de l'Aube.

Figure 10 : Carte des paysages de Champagne-Ardenne



### 2. LA CHAMPAGNE CRAYEUSE

Cette région s'oppose visuellement par une brusque transition, aux zones semi-boisées plus fraîches et plus variées de la Champagne humide qui l'enveloppent du nord-est au sud-est, et à la Cuesta d'Île-de-France à l'ouest. C'est essentiellement à la nature et à la configuration de son sol que la Champagne doit son individualité géographique.

Cet ensemble appartient d'un point de vue géologique à l'arc du Crétacé supérieur du Bassin Parisien. La craie, roche sédimentaire formée par l'accumulation de restes calcaires est blanche, poreuse, tendre et friable. Elle est susceptible de retenir une grande quantité d'eau ce qui la rend très gélive. Cette friabilité de la roche a déterminé une topographie « molle », constituée de collines peu élevées séparées par des vallons occupés par des cours d'eau intermittents, ou par des vallées sèches. L'inclinaison de toute cette surface vers l'ouest, a orienté les cours d'eau et les vallées sèches dans le sens est-ouest et nord-est/sud-ouest.

On peut considérer que la topographie propose deux types de reliefs :

- **des zones vallonnées** : il s'agit d'une succession d'ondulations de faibles amplitudes qui rythment la traversée de ce paysage ouvert. Ces ondulations proposent deux types de vues : lointaine si l'on se trouve sur un point haut, très proche si l'on se trouve sur un point bas.
- **Des zones plates** : il s'agit de longues étendues marquées par une pente faible et régulière. Elles sont situées le plus souvent dans des vallées à fond plat. Les lignes d'horizon qu'elles génèrent portent très justement leur nom car ces dernières sont le plus souvent horizontales ou quelquefois interrompues par une colline éloignée, voire par quelques éléments verticaux.

### 3. LE PAYS DE L'ORVIN

C'est un paysage qui correspond plus à la fin de la Champagne crayeuse ou au début de la Champagne sénonaise, ce territoire réparti autour de la rivière l'Orvin présente encore les caractères d'exploitation agricole de la champagne crayeuse. Ce paysage de transition est maillé de buttes calcaires boisées qui confronte deux types d'occupation du sol, il souligne la fin de la Champagne Crayeuse et annonce le pays d'Othe, plus forestier.

Ce paysage se caractérise donc par différents aspects :

- un relief de buttes témoins qui annoncent le pays d'Othe,
- des vallées verdoyante qui accueillent des villages structurés le plus souvent en village rue,
- Une présence d'arbre de plus en plus importante vers le sud qui annonce également le pays d'Othe.

# K. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

## 1. RISQUES NATURELS

### a. Risque inondations

La zone d'étude n'est pas concernée par le risque inondation, aucun cours d'eau n'étant présent sur le territoire.

Toutefois, la sensibilité aux remontées de nappe, doit être prise en compte (cf. Figure 11). Les parties les plus sensibles de la zone d'étude aux remontées de nappe correspondent aux zones vallons.

### b. Retrait gonflement des argiles

Ce phénomène est une conséquence de la variation de la quantité d'eau dans les terrains argileux ou limoneux, qui entraîne des gonflements en période humide et des retraits en période sèche.

La lenteur et l'amplitude du phénomène de retrait et gonflement le rendent sans dangers pour l'Homme. Mais l'apparition de tassements différentiels peut avoir des conséquences importantes sur les bâtiments et autres constructions.

Ce risque est important dans le département, les principaux événements ont été rencontrés lors de périodes de sécheresses de 1989 et de 2003.

Une cartographie a ainsi été établie par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) concernant ce risque.

### c. Risque de mouvement de terrains et d'effondrement

Les formations géologiques recensées au niveau du secteur d'étude sont susceptibles de receler des cavités naturelles. En effet, la craie est une roche pouvant être creusée avec des moyens peu importants. La craie peut servir d'abord de matériau de construction, soit parce qu'elle durcit en séchant à l'air libre, soit par sélection de certains bancs plus durs.

La craie peut également servir d'amendement agricole (marnes) pour les terres limoneuses.

Ces usages expliquent que de nombreuses cavités souterraines existent dans la région. Leur répartition est aléatoire et donne lieu à des redécouvertes à l'occasion d'effondrements.

La base de données « BD Cavités » du BRGM qui permet le recensement et la localisation (quand elle est possible) de l'ensemble des cavités d'un territoire, ne recense pas de cavités sur le secteur d'étude.

Néanmoins plusieurs cavités sont recensées à proximité sur les communes d'Avant-lès-Marcilly et Traînel notamment.

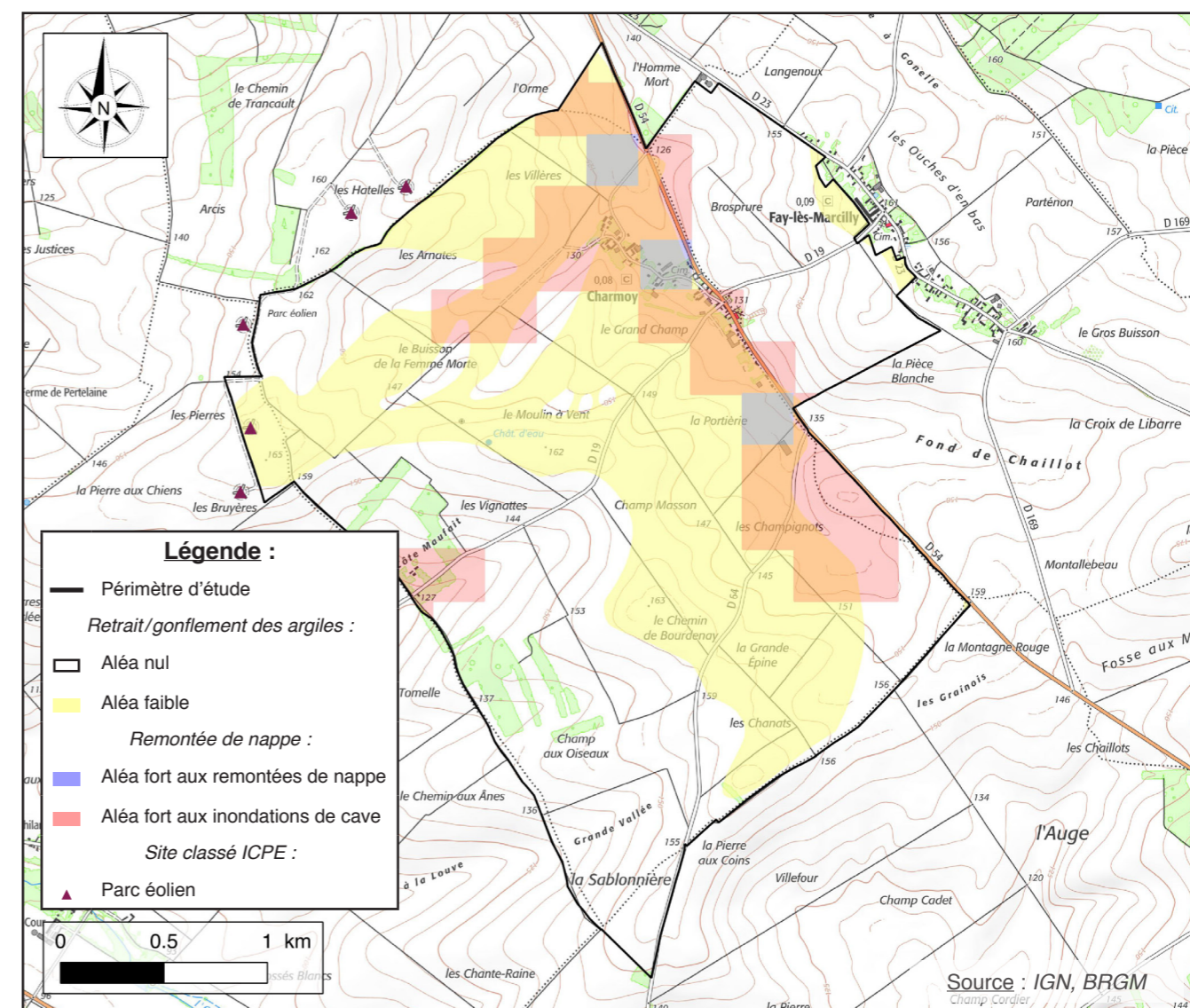
## 2. RISQUES TECHNOLOGIQUES

Un risque technologique majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Ce risque peut être lié à différents facteurs anthropiques : les installations classées industrielles en activité, les anciens sites industriels et sols pollués, le transport de matières dangereuses.

En ce qui concerne les risques technologiques, aucune installation considérée comme dangereuse n'est située sur le secteur d'étude. Il n'y a aussi aucun site pollué recensé.

En revanche, un parc éolien se situe à proximité de la zone d'étude, une éolienne se situe d'ailleurs dans le périmètre d'étude (cf. Figure 11).

Figure 11 : Occupation des sols



## L. SYNTHÈSE DES DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'étude de l'état initial de l'environnement du site d'étude a fait apparaître des contraintes, qu'il convient de prendre en compte dans la mise en place du projet d'aménagement foncier de Charmoy. Ces contraintes sont liées au milieu physique (climatologie, hydraulique, topographie), au milieu naturel, au milieu humain (urbanisme et réseaux) ainsi qu'au patrimoine paysager/culturel.

La hiérarchisation des enjeux du territoire est établie au regard de la nature du projet (aménagement foncier) et de ses incidences potentielles.

### a. Hydrologie, hydrogéologie, hydraulique

#### → Enjeux modérés

Il s'agit d'agencer les sens de culture, de préférence perpendiculairement à la pente, dans les zones où celles-ci est supérieure à 4%.

La préservation du caractère enherbé des chemins permet de limiter les apports de ruissellement. A défaut, il sera nécessaire de prévoir des ouvrages hydrauliques.

Les ouvrages hydrauliques existants sont aussi à maintenir, sauf si l'élément auquel ils sont attachés est supprimé (chemin par exemple)

### b. Milieu naturel

#### → Enjeux forts

Ils concernent le maintien des espaces boisés et leur lisière, et des haies arborées.

#### → Enjeux modérés

Conservation des haies arbustives et des espaces enherbés (ex : chemins).

### c. Patrimoine et paysage

#### → Enjeux modérés

Préserver les différents éléments composant le paysage d'une manière générale.

Maintenir les chemins inscrits au PDIPR (ceux-ci peuvent toutefois être modifiés sous réserve d'un accord préalable).

# II. PROPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES

---

Suite à l'analyse des différents éléments de l'environnement et à la synthèse des enjeux et contraintes propres au site, nous pouvons formuler des prescriptions territoriales générales en matière d'hydraulique, de paysage/patrimoine/milieu naturel, d'aménagement parcellaire et pratiques culturelles, de circulation.

Ces prescriptions générales seront ensuite déclinées, en fonction de zones particulières, en actions ciblées.

Les recommandations environnementales sont bâties sur la base d'une hiérarchisation distinguant 3 niveaux :

- **Niveau 1** : les éléments d'intérêt majeur, dont le maintien est nécessaire,
- **Niveau 2** : les éléments d'intérêt secondaire, dont le maintien est souhaitable mais une destruction peut être envisagée,
- **Niveau 3** : les propositions d'améliorations.

Nous utiliserons ces trois niveaux pour identifier les propositions.

Notons dès à présent que des propositions d'amélioration, donc de niveau 3, peuvent avoir plus d'importance que des éléments existants faisant l'objet de propositions de niveau 2 voire 1.

Notons aussi que toute suppression, même d'éléments non signalés, devra être suivie d'une compensation en qualité et en quantité au moins équivalente.

L'ensemble des éléments à conserver (maintien obligatoire ou facultatif), ainsi que les éléments à créer sont présentés au niveau de la Figure 12, page 18.

Tous les boisements, haies ou éléments enherbés d'intérêt pour le fonctionnement hydraulique du secteur seront à conserver

## 1. CIRCULATION

Il apparaît nécessaire que l'opération d'aménagement foncier ne nuise pas à la fonctionnalité du territoire. Ceci signifie qu'un certain nombre d'axes de circulation doivent être maintenus, cela concerne particulièrement les chemins servant de support aux itinéraires de randonnées (PDIPR).

## 2. MILIEU NATUREL

Sur le territoire agricole de l'aire d'étude, il est nécessaire de conserver et de restaurer la diversité structurale afin d'améliorer la biodiversité du territoire.

En terme de patrimoine naturel, nous préconisons, le maintien du réseau d'éléments boisés : en plus de leur rôle de régulateur hydraulique, d'habitat pour la faune locale et de coupe-vent, les éléments boisés structurent le paysage du territoire et jouent ainsi le rôle de trame verte.

Tout comme les éléments hydrauliques d'intérêt, l'ensemble des éléments à conserver sont identifiés sur la Figure 12, page 18.

### **3. PAYSAGE ET PATRIMOINE**

#### **a. Généralités**

Les propositions visent essentiellement à :

- renforcer les caractéristiques naturelles du territoire : lignes de force, points d'appel,
- respecter l'échelle du paysage : conserver un rapport d'échelle raisonnable entre toutes les composantes,
- affirmer les identités et les ambiances : préserver la diversité, ménager des points de vue remarquables,
- maintenir l'esprit des lieux : conserver les éléments remarquables du milieu naturel, les éléments du patrimoine culturel...

#### **b. Recommandations**

La totalité des éléments existants d'intérêt paysager ou patrimonial ont été précédemment mentionnés dans le cadre de leur intérêt hydraulique, écologique mais aussi dans le cadre de la circulation.

Tous les éléments concernés sont cependant présentés sur la Figure 12, page 18.

### **4. PERTINENCE DU PÉRIMÈTRE D'AMÉNAGEMENT FONCIER**

L'aménagement foncier agricole et forestier a également pour vocation de permettre des échanges fonciers au sein des parcelles boisées, il ne paraît pas pertinent de proposer un périmètre restreint aux zones de culture.

Par contre il semble important de traiter des deux modes d'occupation des sols, agricole et forestier, de manière indépendante et adaptée. Par exemple la classification des surfaces boisées doit prendre en compte la nature du peuplement forestier, et non une valeur de culture.

Les deux modes d'occupation du sol devront donc être qualifiés de manière différente, et les échanges entre les deux entités semblent difficile à envisager sauf à apporter des garanties sur le maintien des surfaces boisées échangées. Aussi nous proposons un périmètre agricole, qui pourra être complété par un périmètre d'aménagement foncier, mais en gardant à l'esprit qu'il ne s'agit pas des mêmes types d'occupation du sol, et que les échanges entre les deux entités doivent être assorties de garanties de maintien de l'état boisé.

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Durable (SDAD), nous pouvons proposer les mesures suivantes illustrées sur la Figure 12, page 18.

N° de proposition	Objet/secteur de proposition	Maintien	Intérêt de l'objet		
			Hydraulique	Milieu naturel	Patrimoine/Paysage
1	Haie arbustive basse	Facultatif		X	
2	Haie arbustive classique	Utile		X	
3	Haie arbustive et fossé	Nécessaire	X	X	
4	Noyer	Facultatif		X	
5	Haie arborée de conifère	Utile		X	
6	Haie arborée de conifère	Utile		X	
7	a	Bois	X	X	
	b				
	c				
	d				
	e				
	f				
	g				
	h				
8	Chemins du PDIPR	Nécessaire*	X	X	
9	a	Chemins du PDIPR	Nécessaire*		X
	b				
	c				
	d				
	e				
	f				
	g				
	h				
	i				
	j				
10	a	Milieux semi-ouverts (Jachères)	Nécessaire**		X
	b				
	c				
	d				

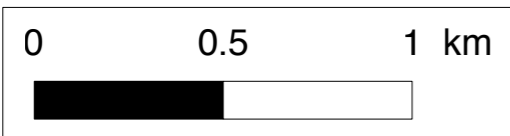
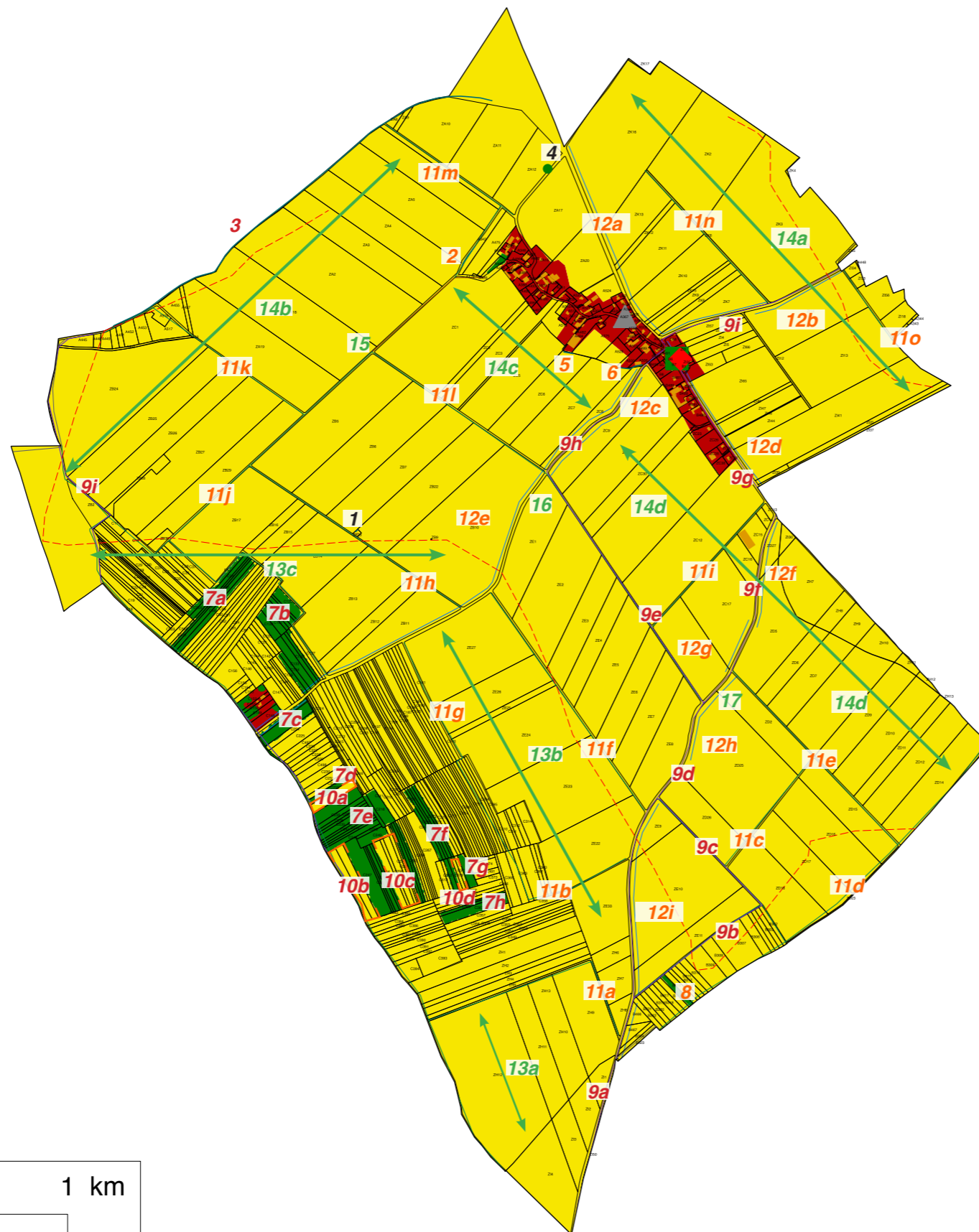
N° de proposition	Objet/secteur de proposition	Maintien	Intérêt de l'objet		
			Hydraulique	Milieu naturel	Patrimoine/Paysage
11	a	Chemins enherbés	Utile***	X	
	b				
	c				
	d				
	e				
	f				
	g				
	h				
	i				
	j				
	k				
	l				
	m				
	n				
o					
12	a	Fossés	Utile	X	
	b				
	c				
	d				
	e				
	f				
	g				
	h				
	i				
13	a	Sens de culture	Proposition d'amélioration	X	
	b				
	c				
14	a	Sens de culture	Proposition d'amélioration	X	
	b				
	c				
	d				
15	Plantation de haies le long du chemin	Proposition d'amélioration	X		
16	Plantation de haies le long de la D 19	Proposition d'amélioration	X		
17	Plantation de haies de la D 64	Proposition d'amélioration	X		

\* : Une modification peut-être admise sous réserve du maintien de l'itinéraire et de son intérêt

\*\* : Maintien du milieu semi-ouvert (espace de jachère entre les milieux boisés)

\*\*\* : Utile pour la gestion du ruissellement sauf si le chemin est supprimé

Figure 12 : Cartes des propositions



**Légende :**

- Périimètre d'étude
- Parcelles cadastrales et numéro
- ▲ Église et son cimetière
- ◆ Calvaire
- Monument aux Morts
- Fossés
- - - Ligne de crête
- Occupation du sol :*
- Haie
- Chemins enherbés
- Chemins empierrés
- Chemin de terre
- Chemins du PDIPR
- Cultures
- Bois
- Zones urbanisées
- Bâtiments (cadastre)
- Propositions :*
- 7c Maintien nécessaire
- 12c Maintien utile
- 14d Proposition d'amélioration
- ↔ Sens d'orientation du parcellaire